

GARDERIE ECOLE PRIMAIRE 2023 – 2024

1/ INSCRIPTION A L'ANNEE : LES 2 PARENTS TRAVAILLENT EN CDI ou CDD :

- ◆ Les frais forfaitaires d'inscriptions aux garderies sont de **77 Euros** pour l'année scolaire 2023/2024 par enfant (règlement possible en **espèces avec appoint** ou par **chèque** à l'ordre du « **Trésor Public** »).

Le jour d'inscription, JOINDRE IMPERATIVEMENT avec votre paiement un CERTIFICAT DE TRAVAIL avec la mention des horaires de travail.

2/ INSCRIPTION A LA SEMAINE : SI PARENT(S) EN INTERIM OU FREQUENTATION EXCEPTIONNELLE :

- ◆ L'inscription est subordonnée à un ordre de mission. L'inscription se fera à la semaine sur présentation de l'ordre de mission à la mairie.
- ◆ Le tarif sera de **3.30 €** pour la semaine par enfant. Le règlement s'effectuera à la fin de chaque période, pendant les vacances scolaires (règlement possible en **espèces avec appoint** ou par **chèque** à l'ordre du « **Trésor Public** »).

Le jour d'inscription, JOINDRE IMPERATIVEMENT avec votre paiement un ORDRE DE MISSION portant les DATES D'EMBAUCHE.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RECEPTIONNEE EN MAIRIE SANS CERTIFICAT DE TRAVAIL ET/OU ORDRE DE MISSION

EN CAS D'IMPAYÉ, LA MAIRIE SE RESERVE LA POSSIBILITÉ DE NE PAS ACCEPTER L'ENFANT (OU LES ENFANTS).

Pour une inscription dès septembre, déposer le dossier complet en mairie avant le **17 juillet 2023**.

Madame Chantal ROBIN
Adjointe au Maire d'Arbent

Monsieur Philippe CRACCHIOLO
Maire d'Arbent

HORAIRES GARDERIE MUNICIPALE 16H00 – 18H00 (ECOLES PRIMAIRES)

La garderie du matin accueille les enfants de **7 h 35 à 8 h 00**.

Après 8 h 00, les enfants devront attendre de faire leur entrée à l'heure normale de l'école à 8 h 05.

Pour le midi, l'enfant sera pris en charge par le Personnel Municipal après la classe jusqu'à **12 h 15 au plus tard**.

La garderie du soir est ouverte de **16h00 à 18h00**.

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent ont accès à cette garderie

(Certificat de travail ou ordre de mission obligatoire)

Les enfants inscrits à la garderie du soir seront pris en charge après l'école à 16h00.

De 16h00 à 16h30 les enfants seront en pause dehors (Temps récréatif + goûter fourni par les parents). Durant cette demi-heure, les parents pourront récupérer leurs enfants.

Après 16h30 ils rentreront en classe.

De 16h30 à 18h00 les enfants feront leurs devoirs en **AUTONOMIE** : cela veut dire que l'enfant est capable de faire ses devoirs tout seul.

Pour rappel les élèves en difficultés peuvent trouver de l'aide soit auprès du centre social et culturel Les Epicéas d'Arbent soit auprès des enseignants de l'école.

Afin de ne pas déranger les enfants qui travaillent :

- Les enfants non récupérés à 16h30 ne pourront être récupérés qu'à partir de **17h15**.

Les parents se présenteront **DEVANT** la porte de la salle de garderie à l'extérieur à 17h15 / 17h30 / 17h45 / 18h00.

Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants **avant la fermeture de 18h00**.

- A 18h00 tout retard sera comptabilisé : au bout de **3 retards** l'enfant sera exclu de la garderie une semaine. Tout autre retard entraînera une exclusion définitive.

- L'enfant est inscrit en garderie pour les jours cochés lors de l'inscription : il doit être présent ; toute absence devra être justifiée le jour même en remplissant un coupon donné en début d'année. Avant de quitter l'école, l'enfant remettra le coupon à la personne en charge de la garderie. Sans cette autorisation, l'enfant ne quittera pas l'école.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION :**Attestations de Travail :** _ _ _ _ **Reçu N° :** _ _ _ _ **Montant :** _ _ _**Règlement par :** Chèque (Bq et N°) : _ _ _ _ **ou Espèces** _ _ _**INSCRIPTION GARDERIE PRIMAIRE 2023 / 2024**

Nom et Prénom de l'enfant : _ _ _ _ _

Date et Lieu de naissance : _ _ _ _ _

N° allocataire de la CAF : _ _ _ _ _

ECOLE PLANET **ECOLE B. CLAVEL** **CP** **CE 1** **CE 2** **CM 1** **CM 2**

Fréquence à la garderie matin : _ _ _ _ _

Fréquence à la garderie midi : _ _ _ _ _

Fréquence à la garderie soir : _ _ _ _ _

Les jours d'inscriptions doivent être impérativement respectés. Un enfant inscrit à la garderie de midi ou à l'étude du soir ne peut quitter l'école sans l'autorisation écrite de ses parents.

A qui téléphoner en cas d'urgence (entourer la bonne personne) : **PERE** **MERE** **AUTRE****Si autre :** Nom : _ _ _ _ _ N° Tel : _ _ _ _ _**Responsable légal de l'enfant :****1/ Nom et Prénom du père :** _ _ _ _ _

Adresse : _ _ _ _ _

Nom de l'employeur : _ _ _ _ _ N° Tel Dom/Portable : _ _ _ _ _

Téléphone travail : _ _ _ _ _ Date de Naissance : _ _ _ _ _

2/ Nom et Prénom de la mère : _ _ _ _ _

Adresse (si différente de celle du père) : _ _ _ _ _

Nom de l'employeur : _ _ _ _ _ N° Tel Dom/Portable : _ _ _ _ _

Téléphone travail : _ _ _ _ _ Date de Naissance : _ _ _ _ _

Son représentant légal autorise :

M. Mme _ _ _ _ _ Tel : _ _ _ _ _

M. Mme _ _ _ _ _ Tel : _ _ _ _ _

A prendre en charge mon enfant à la sortie de la garderie.

Fait à Arbent, le _ _ _ _ _ Signature

Son représentant légal atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement ci-joint de la Garderie.

Fait à Arbent, le _ _ _ _ _ Signature